



M A I R I E

1 place de la mairie

70110 VILLARGENT

Compte rendu

de la réunion du conseil municipal

du 6 avril 2021

Étaient présents : BUCHOT Alain, GAUTHIER Catherine, HUMBERT Sylvie, LEONI Alfred, MORAS Loris, RACINE Gérard, RICCI Maryline, RICCI Thierry, SOULARD Pierre.

Étaient absents : VASMER Noëlline-Maëva (excusée, pouvoir à HUMBERT Sylvie)
MENARD Jean-Louis (excusé, pouvoir à BUCHOT Alain)

Une note explicative de synthèse a été remise aux conseillers municipaux.
Après avoir vérifié le quorum, le maire ouvre la séance à 20 heures.

1 – Désignation du secrétaire de séance.

Mr Gérard RACINE est désigné secrétaire de séance et distribuera le présent compte rendu.

2 – Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mars 2021.

Le procès-verbal de la séance du 16 mars 2021 est accepté à l'unanimité des présents.

3 – Communication sur la livraison de pain à domicile et sur le programme de fleurissement de la commune :

- Suite au désistement du Boulanger de Courchaton pour la livraison du pain dans notre commune, une solution de remplacement a été trouvée avec la Boulangerie Pâtisserie Popihn de Villersexel qui a répondu favorablement pour assurer la livraison à domicile du pain et même de la petite épicerie.

La mairie a mis en place un questionnaire pour organiser une tournée qui s'effectue désormais les Vendredis, Dimanches et Mardis et apporte ainsi un service à plus de 30 % de la population.

- La première réunion de la commission fleurissement et cadre de vie a regroupé une douzaine de personnes le Samedi 20 mars 2021 à la mairie de VILLARGENT pour échanger autour des idées de chacun.

Pour ce printemps 2021, la commission a choisi de fleurir les entrées du village, la création de massifs au centre du village et sur les accotements de la rue du Charmey, il est également prévu une journée de nettoyage du lavoir le samedi 17 Avril 2021, sous réserve des conditions sanitaires

Des habitants volontaires s'occupent de l'arrosage et de l'entretien des plantes et fleurs, tout habitant peut y participer.

La commission a fait le tour du village afin de localiser les endroits et voir les besoins en aménagements.

4 – Délibérations :

4.1 - Taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2021

Par délibération du 30 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 7.06

TFPNB : 18.49

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (24.48 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 31.54 % (soit le taux communal de 2020 : 7.06 % + le taux départemental de 2020 : 24.48 %).

Il est proposé, suite à ces informations :

- de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (7.06 % + 24.48 % = 31.54 %),
- d'augmenter les taux d'imposition en 2021 (2 %) et donc de les porter à :

TFPB : 32.17 % // TFPNB : 18.86 %

Taxe	Base	Taux	Produit fiscal
Foncier bâti	49 600	32.17	15 956
Foncier non bâti	8 600	18.86	1 622
TOTAL			17 578

4.2 - Comptes de gestion 2020

Concerne les deux budgets : Communal et Lotissement

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal les comptes de gestion établis par le Trésorier de Lure à la clôture de l'exercice.

Après vérification, les comptes de gestion, établis et transmis par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire de Villargent et les écritures des comptes de gestion du Receveur municipal, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les comptes de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2020 du budget principal et du budget lotissement, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune et du service lotissement pour le même exercice,
- Dit que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Autorise le Maire à signer les comptes de gestion 2020.

4.3 – Comptes administratifs 2020

Concerne les deux budgets : Communal et Lotissement

Pour ce qui concerne l'exécution du budget communal pour l'exercice 2020, les résultats sont :

- + 6 277,50 € pour la section de fonctionnement
- + 40 690,95 € pour la section d'investissement.

L'intégration des résultats antérieurs reportés et la prise en compte des restes à réaliser portent les soldes définitifs à :

- + 81 657,52 € pour la section de fonctionnement
- + 9 763,32 € pour la section d'investissement

Ce qui fait donc ressortir un solde global de + 91 420,84 €

Pour mémoire le résultat global de l'exercice 2019 était de 75 380,02 euros, de nouveau l'exercice est à l'équilibre avec une consolidation de l'économie communale.

Du point de vue des investissements, le résultat est excédentaire grâce aux versements des subventions en 2020 sur l'aménagement de la zone de ramassage scolaire et des travaux d'accessibilité qui ont été réalisés en 2019.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Buchot, Maire de Villargent,

VU la note de présentation brève et synthétique du budget général et du budget du lotissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un Président de séance, autre que le Maire de la commune pour présider au vote du compte administratif,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L1613-13 relatifs aux modalités de vote du compte administratif,

Considérant que Mr Pierre SOULARD, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Alain BUCHOT, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mr Pierre SOULARD pour le vote des comptes administratifs,
 VU les comptes de gestion de l'exercice 2020 dressés par le comptable,
 Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré :
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs 2020.

4.4 – Affectation du résultat 2020

Budget communal :

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020.

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2018	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 30 927,63 €		40 690,95 €		9 763,32 €
FONCT	106 307,65 €	30 927,63 €	6 277,50 €		81 657,52 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	81 657,52 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (cl 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	81 657,52 €
Total affecté au cl 1068 :	0,00 €

Budget lotissement :

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, décide de reporter le déficit de 67 651 euros au budget primitif 2021.

4.5 - Budgets primitifs 2021

Les projets de budgets commune et lotissement, soumis au Conseil Municipal ont été préparé par la commission des finances à partir des orientations budgétaires présentées lors du conseil en Décembre 2020.

Pour le budget général, la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 151 477,00 € en recettes et dépenses soit une augmentation de 4 525,00 € en rapport au budget primitif 2020 (3,07 %).

Les charges à caractère général sont budgétisées à hauteur de 25 144,00 €.

Cette dotation, qui regroupe les besoins nécessaires au bon fonctionnement prend en compte l'entretien de la mairie et du logement, les consommations d'énergie, les abonnements et contrats de maintenance, les fournitures d'entretien ...

Les charges de personnel sont prévues pour un montant de 18 171.00 €

La dotation de ce chapitre prend en compte les salaires et charges du personnel de la Commune ainsi que la mission de service technique confiée à la communauté de

communes pour assurer le suivi de L'entretien des réseaux, les cycles de fauchage, les travaux d'éclairage du parking, la peinture de la voirie, ...).

Pour ce qui concerne la section investissement, les principales dépenses sont le lancement de l'étude d'un schéma directeur d'assainissement (Convention signée en 2020 avec Ingénierie 70 pour un montant de 11 213,00 euros.

La réfection de la voirie de l'Impasse des vergers pour la circulation dans le lotissement communal pour un montant de 24 000,00 euros.

Les opérations budgétisées et non réalisées en 2020 sont maintenues, les frais de notaire pour l'alignement de la rue des vergers et les lampes de rue.

Des nouveaux travaux ou aménagements sont prévus ;

Volet porte entrée mairie, éclairage abribus, éclairage parking mairie, achat d'un vidéoprojecteur, urnes, aspirateur, panneau stop, vitrine d'affichage.

En recette, la section investissement trouve son équilibre par le virement de la section de fonctionnement de 73 076 euros, la dotation FCTVA pour 7 705,00 € et l'excédent d'investissement de 9 763,00 €.

Des subventions viennent soutenir les investissements, le conseil départemental pour l'accessibilité mairie réalisée en 2019 pour un montant de 3 736,00 euros, l'aide départementale notifiée pour les travaux de voirie de l'Impasse des vergers notifiée pour un montant de 1 800,00 €.

Une subvention sera sollicitée pour le financement de l'étude du schéma directeur d'assainissement,

Pour ce qui concerne le budget du lotissement, il est prévu en charges et produits la vente des parcelles pour un montant de 67 651,00 € (variation de stock)

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de M. Buchot, Maire de Villargent, VU la note de présentation brève et synthétique de présentation des budgets.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE, à l'unanimité, les budgets primitifs 2021 de la commune et du service lotissement qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement.



Une partie des membres de la commission « Fleurissement et aménagement du village »

Samedi 20 mars 2021 – tour du village pour voir les aménagements à réaliser.